

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la société PPS CREATION Sàrl. Elles ont caractère obligatoire si elles sont déclarées comme applicables dans l'offre ou dans la confirmation de commande, ainsi que lorsqu'elles sont transmises en même temps que les documents précités. Les conditions contraires du client ne s'appliquent que si elles ont été acceptées explicitement et par écrit par PPS CREATION Sàrl.

2. OFFRES

Les offres de PPS CREATION Sàrl sont valables pendant 30 jours sauf mention contraire dans l'offre. Les prix se réfèrent aux délais de production indiqués. A défaut d'indications contraires, les calculs de prix se fondent sur des documents et des données complets, ainsi que sur des indications absolument claires ne pouvant induire de malentendus concernant le contenu, la forme, la couleur et les dimensions de l'ouvrage. Les offres effectuées sur la base de documents imprécis ou non disponibles sont seulement indicatives.

3. PRESTATIONS

PPS CREATION Sàrl s'engage à réaliser la prestation commandée et le client à payer l'ensemble des frais occasionnés. Les frais de PAO et de prise en charge des textiles en font également partie. S'il devait s'avérer pendant l'exécution de la commande que les imprimés présentent un contenu illégal, PPS CREATION Sàrl est autorisée à résilier le contrat d'impression avec effet immédiat. Le client est tenu de rembourser tous les frais encourus jusqu'à la résiliation du contrat.

4. DOCUMENTS DE CONTRÔLE ET DE VÉRIFICATION

Le client est tenu de vérifier soigneusement le bon à tirer qui lui a été envoyé avant la réalisation ou l'impression. Toutes corrections et modifications doivent être communiquées par écrit par le client, sinon elles n'ont aucune valeur juridique. Si le client renonce à la présentation des documents de contrôle et de vérification, il en assume entièrement le risque.

5. PRIX

Les prix proposés ou confirmés sont, sauf stipulation contraire, indiqués en CHF hors taxes, TVA en sus. Les frais d'envoi et d'emballage sont facturés en sus au client. Toute modification du projet ou du délai peut impliquer une modification de prix. Si le client demande une modification de dernière minute, il accepte sans réserve le changement de prix, même si celui-ci ne lui a pas été communiqué. Des frais supplémentaires peuvent être ajoutés si le matériel ou les fichiers fournis ne correspondent pas à ce qui était convenu [qualité, format, etc.]

6. PRODUCTION

Tous changements survenus après la confirmation de commande sont à la charge du client et cela à partir du moment où ce dernier a déclaré que la commande est prête à la production.

7. PROJETS NON ABOUTIS

PPS CREATION Sàrl est en droit de facturer les frais de PAO et graphisme pour les projets n'ayant pas abouti.

8. COMMANDE POUR UN TIERS

Toute personne physique ou représentant d'une personne morale qui demande l'exécution d'une prestation pour le compte d'autrui ou dans le but de facturer la prestation à un tiers est considéré comme le débiteur si aucun rapport valable de représentation n'est spécifié expressément.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute marchandise retirée à l'atelier doit être payée comptant, sauf convention contraire. En cas de paiement sur facture, le paiement doit être effectué dans les 30 jours, sans escompte. Les escomptes indus seront facturés ultérieurement. La marchandise reste propriété de PPS CREATION Sàrl jusqu'à réception du paiement. Un montant d'acompte peut être demandé et fixé dans la confirmation de commande. Dès 1500.-, un acompte de 30% à la commande est automatiquement exigé. Pour les nouveaux clients, l'acompte est fixé à 50%. PPS CREATION Sàrl peut exiger des garanties de paiement, même après la confirmation de commande.

10. FRAIS DE RAPPEL ET CONTENTIEUX

Des frais de rappels de 35.- sont facturés dès le 2ème rappel. Des frais de 50.- sont facturés au 3ème rappel. Tous les frais de poursuites sont à charge du client. PPS CREATION Sàrl se réserve le droit de transmettre tout contentieux à une société de recouvrement, ceci dès l'échéance du délai de paiement de 30 jours.

11. SOUS-LIVRAISON ET SUR-LIVRAISON

Les sous-livraisons et sur-livraisons jusqu'à 10% de la quantité commandée ne peuvent pas être contestées. La quantité effectivement livrée est facturée.

12. TOLÉRANCES USUELLES DE LA BRANCHE

Restent réservées les tolérances usuelles dans la branche en matière d'exécution et de matériel (coupe, fidélité de reproductions, teintes, etc.) Toutes les tolérances imposées à PPS CREATION par ses fournisseurs sont également applicables à ses clients. Les couleurs peuvent varier légèrement selon les techniques de fabrication et les supports utilisés. Ces différences ne pourront pas faire l'objet de réclamations.

13. DURABILITÉ ET APPLICATION DES AUTOCOLLANTS

La garantie de tenue des autocollants dépend des conditions de pose et du support inhérent à chaque projet. Une garantie sur l'adhérence des autocollants peut être accordée, mais elle doit être demandée par écrit avant leur application. À défaut de cette demande, aucune garantie ne pourra être invoquée. Aucune garantie ne peut être donnée sur l'adhérence si ils n'ont pas été appliqués par nos soins.

14. REFUS DE PRENDRE LIVRAISON

Si le client ne prend pas livraison de sa marchandise dans un délai convenable, PPS CREATION Sàrl est en droit de la facturer et de l'entreposer aux frais et aux risques du client. La marchandise peut être détruite après un délai de 6 mois et après avoir dûment averti le client.

15. MARCHANDISE FOURNIE PAR LE CLIENT

Toute marchandise fournie par le client pour l'exécution de sa commande doit parvenir à PPS CREATION Sàrl dans le délai convenu, franco domicile. L'entreposage de la marchandise se fait au risque du client.

16. DOMMAGES LIÉS AU TRANSPORT

Les dommages liés au transport sont à notifier immédiatement par écrit à l'entreprise de transport et PPS CREATION Sàrl.

17. RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES AUX VÉHICULES

PPS CREATION Sàrl décline toute responsabilité pour les risques pouvant être couverts par une assurance casco partielle. Le client s'engage à faire marcher sa propre assurance si un tel sinistre survenait ou devra supporter tous les frais si le véhicule n'est pas couvert par une assurance casco partielle.

18. DROITS D'AUTEUR

Les droits d'auteur des prestations artistiques et créatrices sont déterminés par les dispositions légales.

19. DROIT DE REPRODUCTION

La reproduction et l'impression de tous les modèles d'illustrations et de textes mis à la disposition de PPS CREATION Sàrl par le client sont effectuées sous la condition et la supposition que le client est en possession des droits de reproduction correspondants.

20. DROIT D'UTILISER LES IMAGES DES RÉALISATIONS

Sauf demande écrite du client à la commande, PPS CREATION Sàrl se réserve le droit de photographier les travaux en cours et les produits finis. Ces images peuvent être utilisées comme référence pour nos clients et à des fins de marketing (site Internet, réseaux sociaux, mailing, etc.)

21. RÉCLAMATION POUR VICE DE FABRICATION

La marchandise livrée par PPS CREATION Sàrl doit être vérifiée dès réception ou application. Des réclamations doivent être adressées au plus tard 7 jours après réception ou application. Passé ce délai, la commande est considérée comme acceptée. En cas de réclamation justifiée, la réparation des vices est effectuée dans les meilleurs délais.

22. DONNÉES ÉLECTRONIQUES

PPS CREATION Sàrl n'assume aucune responsabilité pour la perte de données des fichiers électroniques fournis par le client. Le client doit conserver les données originales. PPS CREATION décline toute responsabilité en cas de problème d'impression lié à un fichier original fourni par le client. Ceci englobe en particulier les problèmes de surimpression ou du rendu quadri-chrome (liste non-exhaustive).

23. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DE PPS CREATION SÀRL

Sauf stipulation contraire mentionnée dans les présentes conditions générales de vente, la responsabilité de PPS CREATION Sàrl pour les dommages encourus par le client suite à une livraison non conforme, une non-livraison ou une livraison tardive se limite dans tous les cas à la valeur des frais d'impression ou de la marchandise. En cas de dépassement du délai, PPS CREATION Sàrl assume uniquement la responsabilité si une confirmation écrite du délai a été établie.

